

NYONS

N° 115/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Nous, Pierre COMBES, Maire de la Ville de NYONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 Avril 2017 fixant les tarifs pour occupation du Domaine Public et toutes les délibérations successives,

Vu la demande de l'entreprise OSSATURBOIS – 1155 route de Mollans – 26170 BUIS LES BARONNIES.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Consistance des travaux

L'entreprise OSSATURBOIS dénommée ci-après le pétitionnaire, est autorisée à occuper le Domaine Public dans les conditions suivantes :

- Type d'installation : Grue
- Nature des travaux : Réfection de toiture.
- Adresse des travaux : 41 rue des Déportés (PC 02622022N0094)

L'installation de chantier est accordée pour une emprise sur le Domaine Public mesurée à 25 m²

Elle débute le 20/11/2023 et prendra fin le 08/12/2023

→ l'échafaudage devra être enlevé le 08/12/2023

Le Pétitionnaire devra :

- cf : plan d'installation de chantier et positionnement de la grue avec sa giration.
- Signalétique mise en place par l'entreprise : panneaux « rue barrée à 100 m » à l'entrée de la rue des Déportés, avec un rappel rue des Alpes.
- Conserver un cheminement piéton sécurisé par la mise en place de barrières de chantier.
- Ne pas circuler tous les jeudis de 6h00 à 14h30 (accès autorisés aux forains).
- Être en possession des rapports de vérification à jour de la grue montée avant sa mise en service (cf : fiche technique de la grue).
- Être joignable en cas d'urgence 24h/24 au contact fournit dans sa demande (06 68 13 73 75)
- Interrompre tous les travaux si la vitesse du vent atteint une vitesse instantanée de plus de 70 km/h et débrailer la grue en mode girouette.
- Assurer la manutention des charges uniquement à l'intérieur de l'emprise du chantier interdite au public.

ARTICLE 2 : Obligations du pétitionnaire

Le pétitionnaire doit veiller à ce que l'installation ménage un couloir minimum de 3 m de largeur et de 3 m 50 de hauteur pour l'intervention des véhicules de secours.

Il préservera également selon les règles de sécurité en vigueur la circulation piétonne et automobile ainsi que l'accès aux habitations et aux commerces.

Le pétitionnaire devra mettre en place, de jour comme de nuit, sous sa responsabilité et à ses frais, la signalétique complète et la protection du chantier.

ARTICLE 3 : Prescriptions techniques

Un état des lieux contradictoire est impérativement établi **avant** et **après** la mise en place de l'installation.

- L'évacuation des matériaux, depuis les étages, se fera par une goulotte arrimée déversant dans une benne-réceptacle couverte de manière à préserver du bruit.
- La confection du mortier, les dépôts de matériaux et de toute nature sur la chaussée sont interdits. Le sol recevra une protection absolue en fonction des travaux.
- Le sol ne pourra recevoir aucun ancrage de fixation.
- La dépose et la repose des équipements ou mobiliers urbains sont à la charge de l'entreprise.
- Il veillera à préserver le libre écoulement des eaux, aucun déchet, de quelque nature que ce soit, ne devra être évacué dans les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales.
- Il assurera également la propreté des voies suite au passage des véhicules.

ARTICLE 4 : Redevance d'occupation du Domaine Public / Cautionnement

Conformément à la délibération du Conseil Municipal, le pétitionnaire est redevable auprès du propriétaire du domaine d'une redevance de 10 € le m² par mois occupé dès le deuxième mois. Cette redevance sera mise en recouvrement par émission d'un titre de recettes.

Par ailleurs, le pétitionnaire versera à la Mairie un dépôt de garantie de 0 € à compter de l'autorisation. Il lui sera restitué dès l'état des lieux de fin de travaux, pour autant que le Domaine Public soit rendu dans un état conforme à son état initial.

ARTICLE 5 : Retrait de l'autorisation

Cette autorisation est consentie à titre précaire et révocable.

Tout manquement à l'une des dispositions ci-dessus pourra entraîner un retrait de la présente autorisation, sans que le permissionnaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 6 : Affichage

Le pétitionnaire devra procéder à l'affichage du présent arrêté sur place 7 jours francs avant le début des travaux.

Le pétitionnaire devra être en possession du présent arrêté qui sera affiché en permanence et visible depuis le Domaine Public.

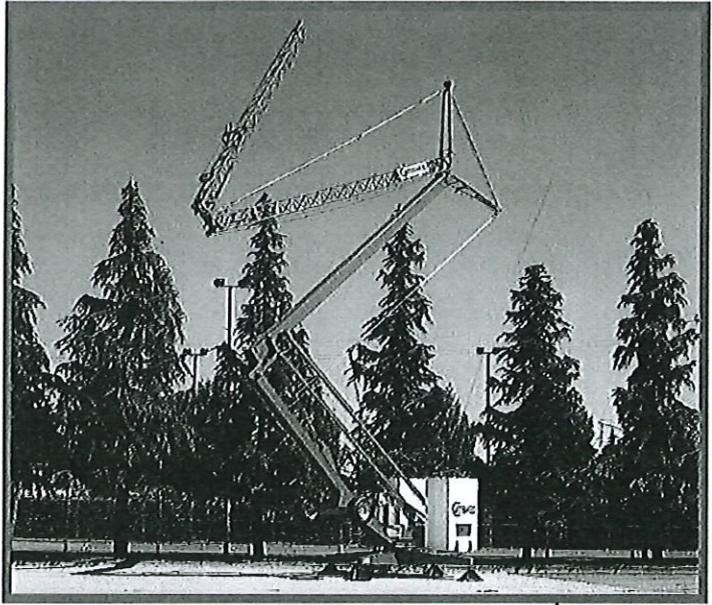
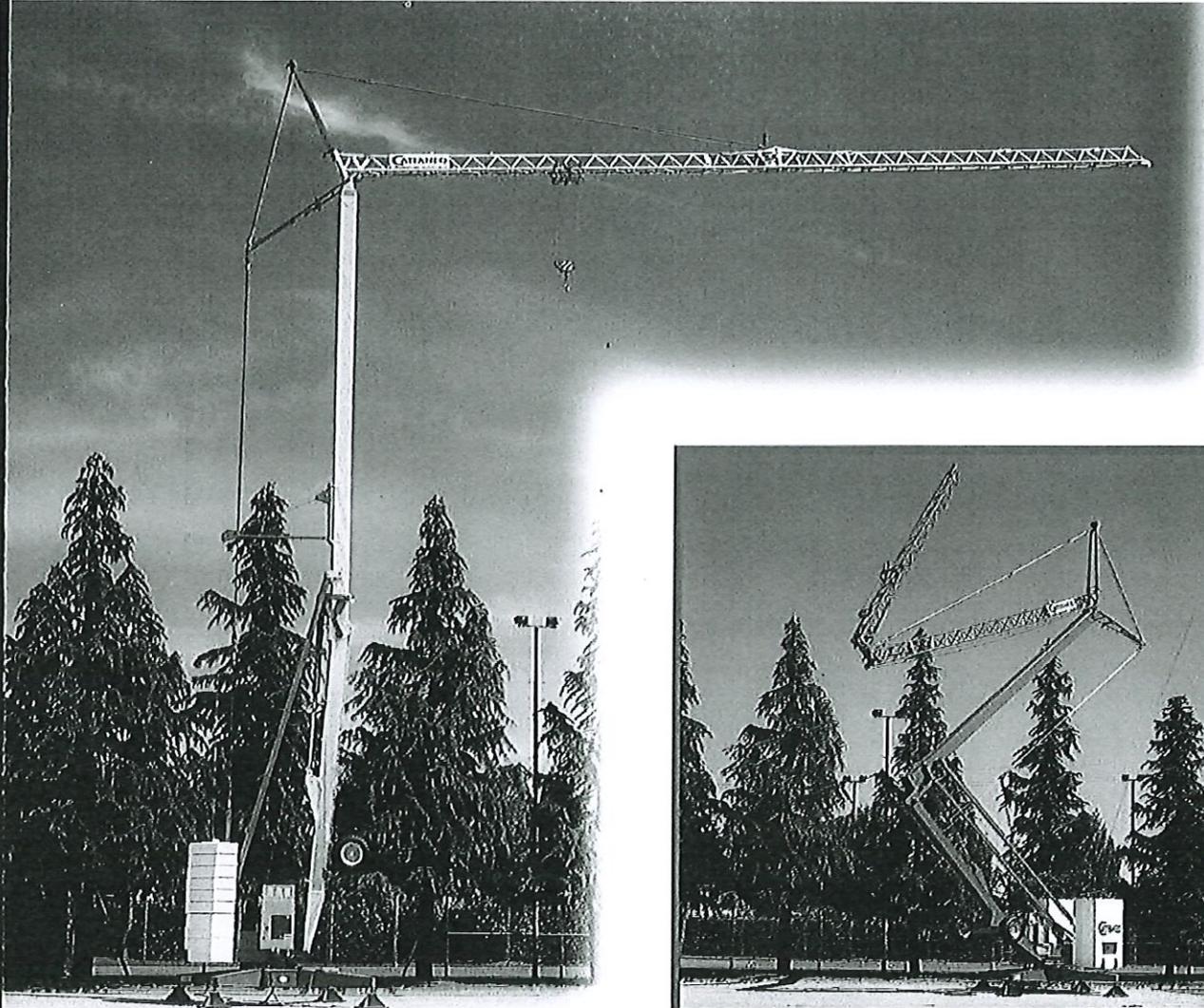
Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NYONS, le 18/10/2023

Le Maire
Pierre COMBES



PS:
Anete
n° 115/23



CM 61B modulare

Gru idraulica
a montaggio
rapido



SINCERT



Sistema di qualità certificata ISO 9001

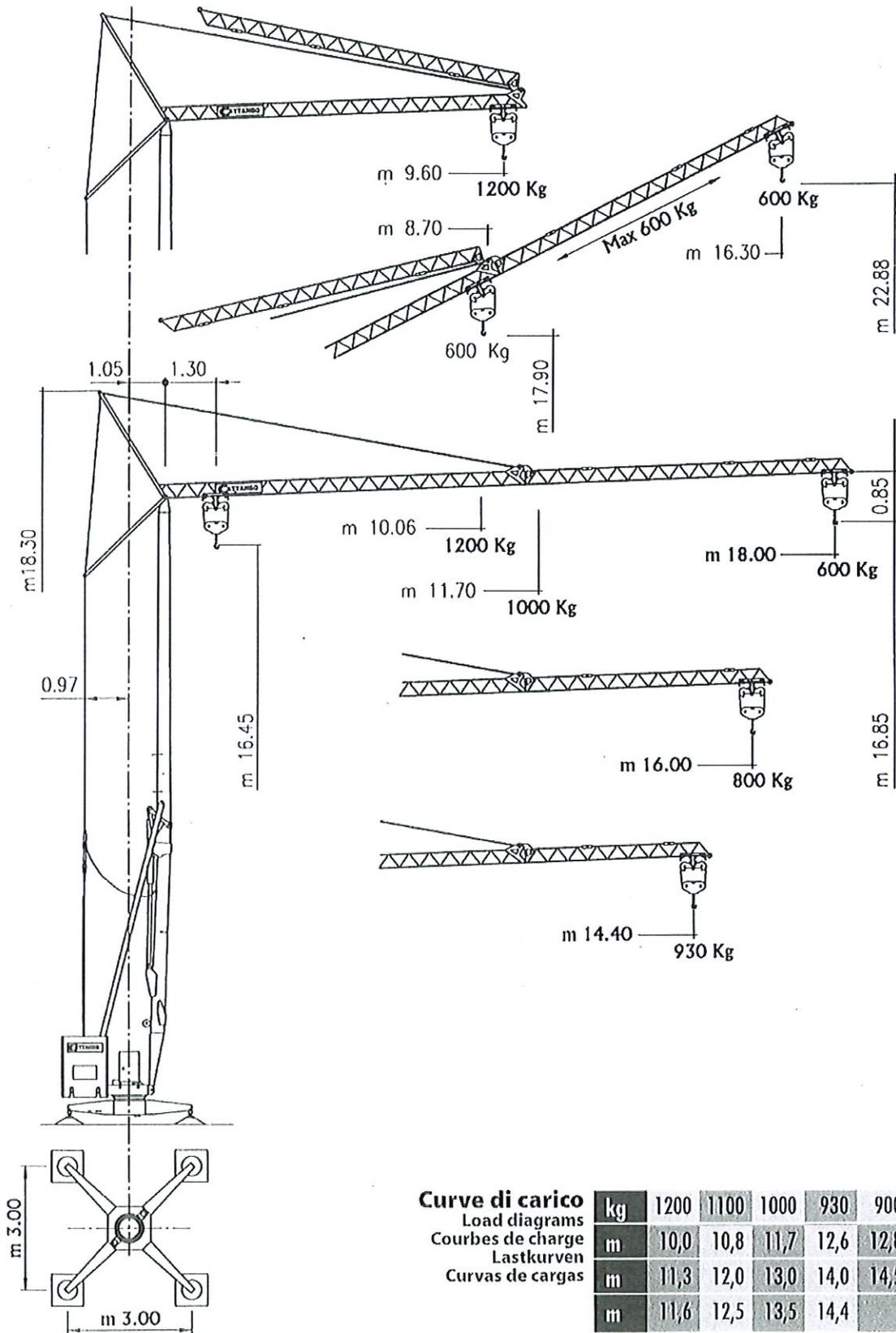
ISO 9001 certified quality system
Système de qualité certifié ISO 9001
Zertifiziert System nach ISO 9001
Sistema de calidad certificada ISO 9001

CATTANEO

CM 61B

sbracci e portate

Jibs and capacities - Flèches et charges - Ausladungen und Tragkräfte - Alcance del brazo y cargas útiles



Curve di carico
Load diagrams
Courbes de charge
Lastkurven
Curvas de cargas

kg	1200	1100	1000	930	900	800	700	600
m	10,0	10,8	11,7	12,6	12,8	14,2	15,8	18,0
m	11,3	12,0	13,0	14,0	14,5	16,0		
m	11,6	12,5	13,5	14,4				

Prestazioni
Performances
Prestations
Leistungen
Prestaciones

Versione trifase
 Three-phase version - Version triphasé
 Drehstrom Version - Versión trifásica

380 V - 50 Hz	kVA
potenza elettrica necessaria necessary electric power puissance électrique nécessaire Anschlusswert potencia eléctrica necesaria	5

Versione monofase
 One/three-phase version - Version mono-triphase
 Drehstrom-Einphasenstrom Version - Versión monofásica

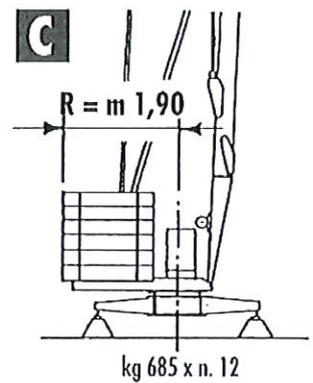
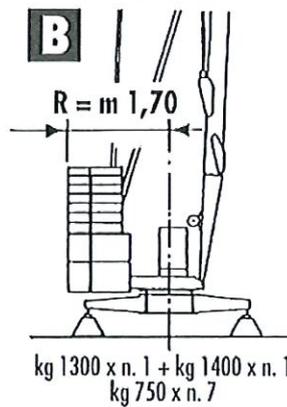
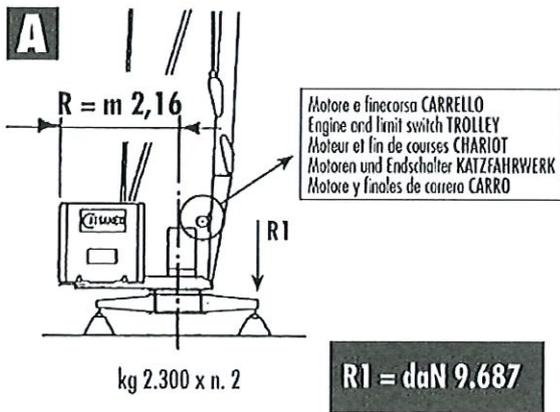
220/380 V - 50 Hz	kVA
potenza elettrica necessaria necessary electric power puissance électrique nécessaire Anschlusswert potencia eléctrica necesaria	 3  5

		1°	2°	kW
 Sollevamento Hoisting Levage Hubwerk Elevación	m/1'	14	28	4
	kg	1.200	700	
 Carrello - Trolley Chariot - Katzfahrwerk Carro	m/1'	24		1,1
	g/1'	0 → 0,4 → 0,95 INVERTER		0,75

		1°	2°	3°	kW
 m/1'	7	15	21	3	
	kg	1.200	1.200		700
 m/1'	7	15	27	4	
	kg	1.200	1.200		700
m/1'	24			1,1	
	0 → 0,4 → 0,95 INVERTER				0,75

Cassoni portazavorra in cemento armato - Ballast container
 Caissons de béton armé - Betonkästen - Cajones en hormigón armado

Contrappeso in lastre di cemento armato - Ferro-concrete ballast slabs
 Contrepoids en plaques de béton armé - Gegenballast aus Stahlbetonplatten
 Lastre en hormigón armado

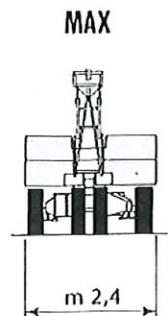
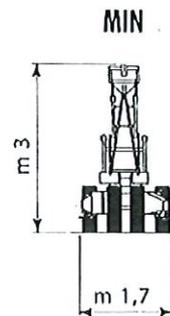
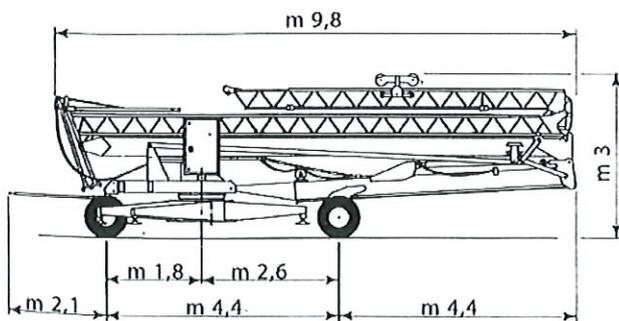


Massa gru (con asse da cantiere)
 Weight of crane (with yard axle)
 Poids de la grue (avec essieu de chantier)
 Konstruktionsgewicht des Krans (mit Rangierfahrwerk)
 Peso grúa (con eje para obra)

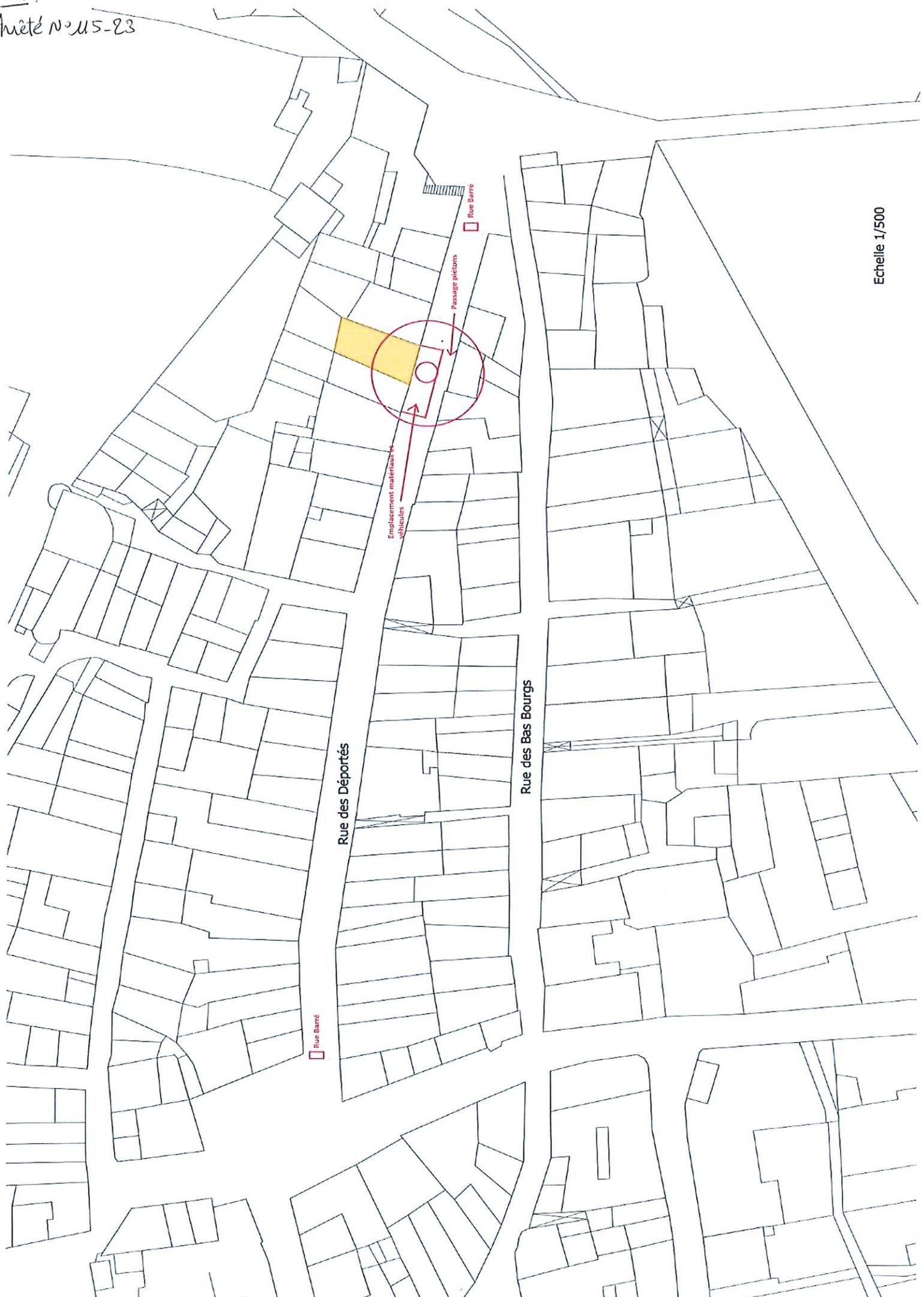
kg 5.000

Massa contrappeso
 Counterweight
 Contrepoids
 Gegengewicht
 Contrapeso

kg 7.950



PJ:
Annexé n° 15-23



Echelle 1/500